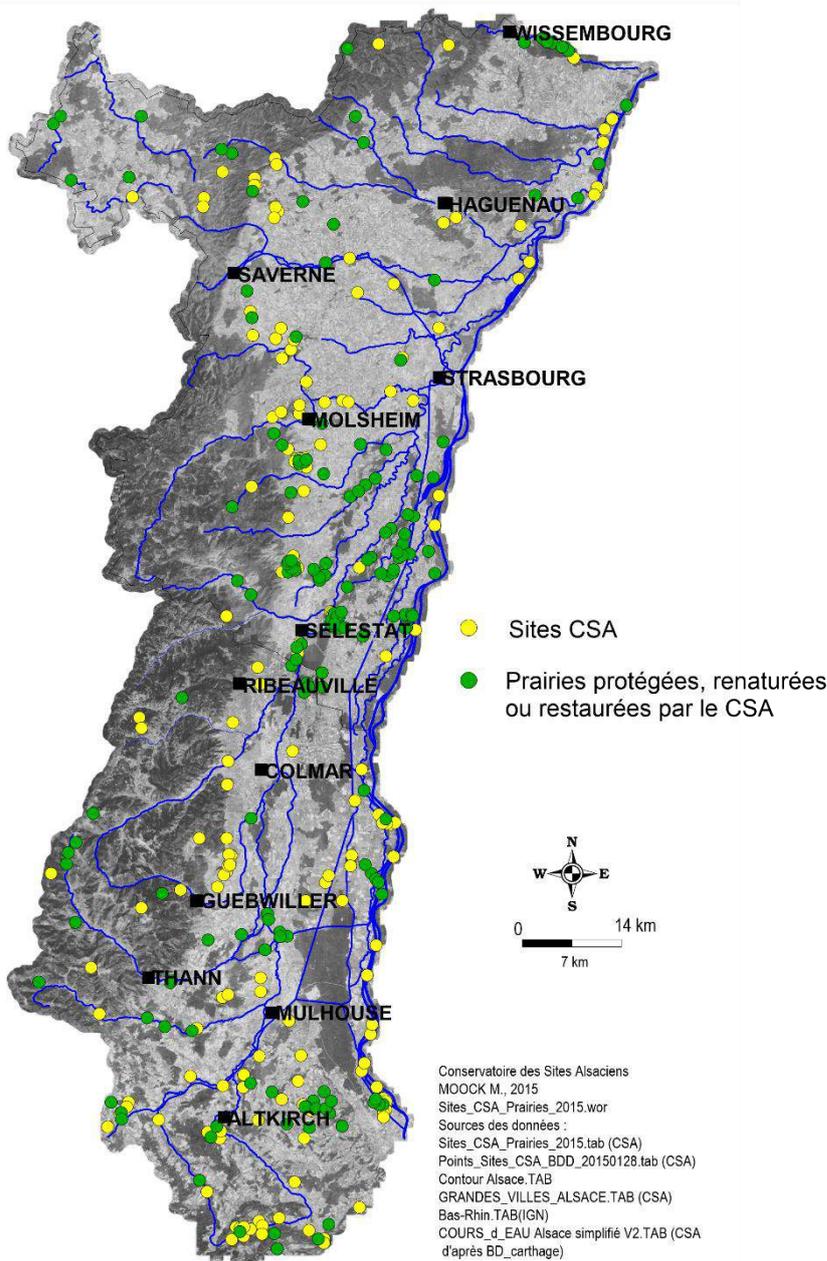


Retour d'expérience

Restauration des prairies humides



Les prairies humides dans le réseau des sites protégés et gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens



Chiffres clés

- **79 670 ha** de surfaces toujours en herbe en Alsace en 2013 (source : Agreste Alsace, 2014) ;
- Disparition en Alsace de **72 600 ha** de surfaces en herbe entre 1970 et 2000 (source : base de données DATAGRESTE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche in PRA Rôle des genêts - Alsace - 2012-2016) ;
- **170** sites CSA possèdent une prairie ;
- **385 ha** de prairies protégées et gérées par le CSA ;
- dont **95,5 ha** d'anciens champs cultivés ou de peupleraies de culture renaturés en prairie ;
- Boehlmatten à OBENHEIM (67), 1976 : une des plus belles prairies CSA (8,1 ha), non intensifiée par les pratiques agricoles, jamais sursemée et jamais retournée. Protégée par la renaturation de 29 ha de zones-tampons à proximité immédiate ;
- 1^{ère} renaturation en **1990** : site CSA « Aue » à BALDENHEIM (67) ;
- **37** expériences de restauration de prairies menées par le CSA depuis 1990.

Trois types de restauration

La restauration peut être considérée comme étant « une transformation intentionnelle d'un milieu pour y rétablir l'écosystème considéré comme étant indigène et historique. Le but de cette intervention est de revenir à la structure, la fonction, la diversité et la dynamique de cet écosystème ». (SER, 2002 in VECRIN, 2003*)

Il existe trois types de restauration :

- La restauration des prairies par l'extensification des pratiques agricoles. **385 ha** de prairies alsaciennes ne sont plus fertilisées par des engrais organiques ou minéraux grâce aux actions développées par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) ;



- La réouverture de milieux embroussaillés ;
- La réhabilitation d'un écosystème après culture avec, au besoin, restructuration de la microtopographie. **95,5 ha** de champs cultivés ou de peupleraies de culture ont été renaturés en prairie par le CSA.

La perception des opérations de restauration

Des avantages identifiés...

Les impacts positifs des opérations de restauration prairiale sont nombreux : préservation des milieux ouverts et de leur biodiversité, maintien des services écosystémiques, amélioration de la qualité de l'eau, réduction des phénomènes d'érosion et de dégradation des sols, mise à disposition de fourrage ou litière de qualité « biologique » à des agriculteurs...

mais des interrogations et des difficultés liées à leur réalisation.

La mise en œuvre des opérations de restauration des prairies se heurte toutefois à différentes difficultés et soulève certaines interrogations. Le processus de décision peut s'avérer problématique. L'itinéraire technique à mettre en place nécessite une réflexion approfondie en fonction de la situation (surface du site, environnement paysager, enjeux de conservation spécifiques...). Il est donc discuté préférentiellement dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du site. Dans ce cas, la restauration prairiale est bien souvent accompagnée de plantations de haies ou d'arbres fruitiers, voire de creusements de mares.

La restauration des prairies contribue à la réalisation des objectifs de plusieurs directives européennes : directive habitats, directive cadre sur l'eau, directive inondation. Elles participent également à la mise en œuvre des politiques publiques (Schéma régional de cohérence écologique, trame verte et bleue, 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse...).

CREER DES ZONES TAMPONS POUR PROTEGER LES PRAIRIES RELICTUELLES

Historiquement, l'Unité Fonctionnelle de Gestion* du Ried noir de la Zembs, telle qu'elle existe aujourd'hui, est le fruit d'une démarche d'acquisition foncière engagée à l'initiative du secteur associatif. L'un des objectifs consistait à protéger les parcelles de prairies relictuelles par des zones tampons permettant de les préserver des impacts liés aux pratiques agricoles associées à la culture de maïs (pesticides, engrais...). Il était également essentiel d'accroître la surface gérée afin de mieux préserver, et si possible d'augmenter, la biodiversité au sein du site.

Des parcelles ont ainsi été acquises petit à petit, suite à des démarches d'animation foncière actives et/ou au gré des opportunités. Cet historique, qui s'est essentiellement déroulé dans les années 1980, explique le morcellement actuel de l'UFG.

Suite à ces acquisitions, d'importants travaux de renaturation ont été conduits par le CSA dans les années 1990 sur le site Boehlmatten à OBENHEIM (67). Ils ont permis de renaturer des parcelles auparavant cultivées en maïs, tout en constituant des zones-tampons autour des prairies originelles. Ce sont ainsi près de 29 ha de cultures qui ont été renaturées sur ce site, dont environ 22 ha en prairies.

Au-delà de leur rôle tampon pour la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant (ralentissement des écoulements d'eau, filtration des eaux et rétention des matières en suspension), ces nouvelles prairies :

- représentent un habitat potentiel complémentaire pour la faune prairiale du Ried nécessitant de grandes surfaces (par ex. le Courlis cendré) ;
- contribuent à protéger le sol contre les phénomènes locaux d'érosion par le maintien d'un couvert végétal permanent ;
- sont vouées à redevenir elles-mêmes progressivement des sanctuaires floristiques, de par leur ensemencement par des

mélanges de graines provenant des prairies naturelles locales et du fait de la gestion extensive mise en place.

Ce processus d'acquisition de parcelles a été laborieux. Il a bénéficié de l'implication de tous les acteurs de l'Association (membres actifs, conservateurs, équipe salariée), d'autres associations de protection de la nature et des Instances Publiques.

Aujourd'hui encore, l'animation foncière sur le site Boehlmatten demeure une priorité pour le CSA afin d'accroître encore la surface du site. Ceci impliquerait néanmoins la mise en œuvre de moyens supplémentaires.



Parcelles renaturées Parcelles originelles

Vue aérienne sur le site Boehlmatten à OBENHEIM

*UFG : Unité Fonctionnelle de Gestion : une unité fonctionnelle de gestion (UFG) regroupe les sites proches gérés par le CSA dans une même région naturelle. Il s'agit de l'unité d'élaboration des plans de gestion.

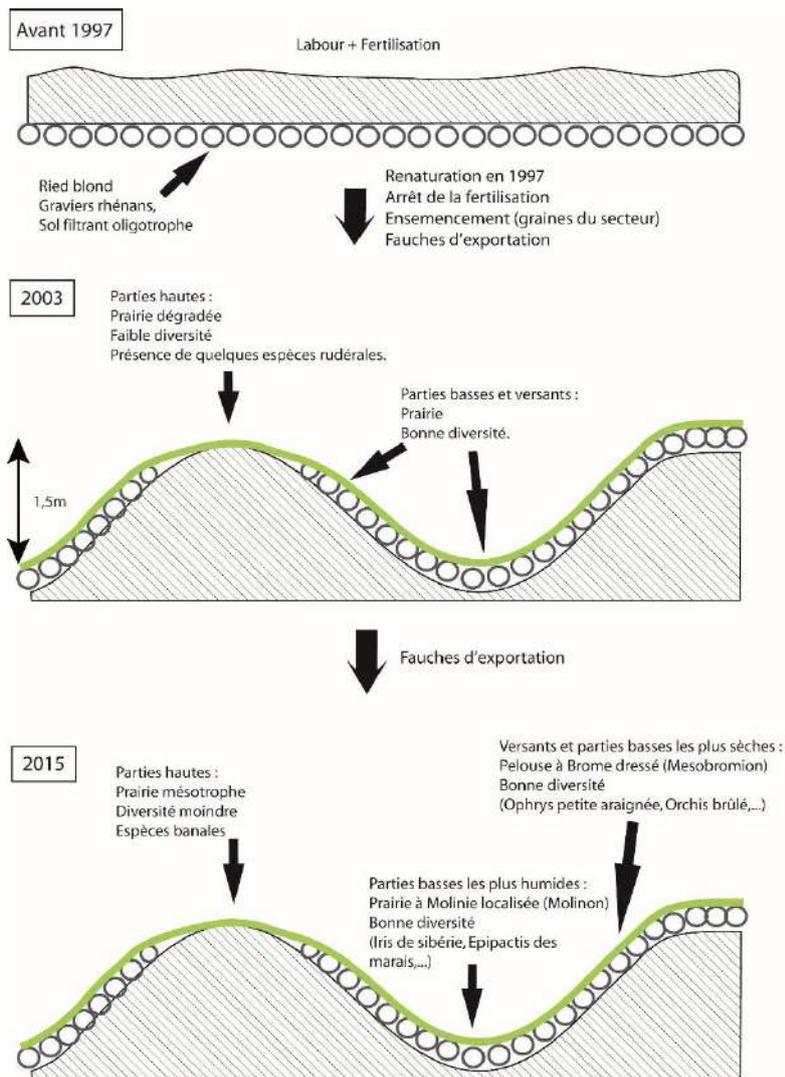
RESTAURER LA MICROTOPOGRAPHIE POUR VARIER LES NICHES ECOLOGIQUES

Le travail de la microtopographie est favorable à la naissance de micro-milieus, c'est-à-dire de niches écologiques diversifiées permettant à un plus grand nombre d'espèces de se (ré) installer.

Autrefois cultivé intensivement en maïs, le site Riedkopf à RHINAU (67) a fait l'objet de ce type de travaux de renaturation en 1997.

Le reprofilage du site a été réalisé selon l'environnement et le profil naturel : création de zones de dépression et de parties plus hautes selon les anciens chenaux de divagation du Rhin encore visibles sur les photos aériennes et qui avaient été nivelés par les labours successifs.

La terre de surface contenant les produits rémanents utilisés pendant la période antérieure de labour a été retirée lors des creusements et déposée en lisière ou modelée en merlons recouverts de sol graveleux non perturbé par les labours successifs quand cela était possible. Environ 300 m³ de terre ont été évacués. Après les travaux, la phase de réensemencement a été réalisée avec des graines de la prairie mitoyenne, à l'époque encore gérée extensivement et très fleurie, alors que les fertilisations chimiques l'ont aujourd'hui banalisée à l'extrême (faciès paucispécifique* graminéen).



Ci-dessus : schéma représentant l'évolution de la végétation du site.
Ci-contre : vue aérienne 2011 sur la parcelle renaturée.



-  Limites de la parcelle renaturée
-  Dépressions creusées
-  Zone de dépôt de la terre issue du creusement des dépressions

*Paucispécifique : dont la diversité spécifique, caractérisée par le nombre d'espèces présentes, est faible.

A Rhinau, le site du Riedkopf a bien évolué depuis sa renaturation. On constate un beau retour d'espèces caractéristiques et patrimoniales. Les dépressions les plus humides ont permis l'extension de l'Iris de Sibérie (*Iris sibirica*) et l'installation de l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*).



© photos : WEISSENBACHER E. - CSA



L'Iris de Sibérie (à gauche) et l'Epipactis des marais (à droite).

Le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*) en a même profité. C'est une espèce très rare pour laquelle la réserve naturelle nationale de l'île de Rhinau et ses alentours constituent la principale station en Alsace.



© photo : WEISSENBACHER E. - CSA

Le Grillon des marais

Les versants des merlons, plus secs, ont été favorables à l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) et l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*).



© photos : WEISSENBACHER E. - CSA



L'Orchis brûlé (à gauche) et l'Orchis araignée (à droite).

Le caractère pionnier du site se fait encore ressentir avec la présence de la Petite centaurée délicate (*Centaureum pulchellum*) et de la Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) qui connaît une véritable explosion sur le site.



© photo : WEISSENBACHER E. - CSA

La présence de la Blackstonie perfoliée montre que le site conserve un caractère pionnier, même après 18 ans.

Malheureusement, comme bien souvent, ces travaux de renaturation créant des zones de sols nus ont aussi été favorables à l'installation du Solidage géant (*Solidago gigantea*), espèce exotique envahissante. Celui-ci est disséminé sous forme de quelques petites taches.

Le site constitue désormais une belle zone refuge pour la flore et la faune patrimoniale au sein d'un Ried fortement eutrophisé et caractérisé par une faible diversité en espèces et des faciès graminéens avec des phénomènes de verse tellement la production végétale est importante.

SEMER APRES RENATURATION : PAS TOUJOURS NECESSAIRE

Le site Rheinschluth à BEINHEIM (67) était constitué d'un ancien labour cultivé en maïs jusqu'en 1994.

En 1995, le CSA devient locataire et gestionnaire de ces parcelles qu'il laisse alors évoluer sans aucune intervention.

En 1997, on réalise la première fauche d'exportation en conservant des espaces pour le développement de bosquets de Saules et Peupliers pionniers. La fauche est alors pratiquée annuellement début août, toujours en maintenant les bosquets mixtes.

Durant les premières années de gestion par le CSA, le milieu est caractérisé par une friche à Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), Solidage géant (*Solidago gigantea*), Origan (*Origanum vulgare*) et Saules (*Salix ssp.*).

Ce n'est qu'à partir du printemps 2000 que la "friche" commence à ressembler réellement à une prairie. A ce moment-là la fauche annuelle est alors décalée à début juillet afin de permettre l'exportation d'une quantité plus importante de matière organique que la fauche réalisée au mois d'août et de lutter contre le Solidage géant. Ceci renforce l'action visant à réduire le niveau trophique du sol, profitable à la diversité floristique pour ce type de milieu.

En 2014, on constate l'évolution de la prairie de fauche en pelouse alluviale du *Mesobromion* suite aux fauches successives.



© photo : WEISSENBACHER E. - CSA

Vue 2014 sur une partie de la prairie renaturée

Plusieurs espèces typiques des pelouses sont apparues : l'Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*)... On note d'ailleurs les premières observations d'orchidées sur le site avec la présence de deux pieds d'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) en 2014.



© photo : WEISSENBACHER E. - CSA

L'Orchis pyramidal

La composition floristique a ainsi évolué lentement pour finalement aboutir à de bons résultats.

Ainsi, pour restaurer une prairie après une phase de culture, les opérations de semis ne sont pas toujours indispensables. Cependant, elles sont souvent nécessaires car la banque de graines dans le sol est devenue très pauvre, surtout si la parcelle est isolée des autres prairies diversifiées du secteur, et que les graines ne peuvent pas y être apportées par le vent, les animaux ou les inondations...

Les semis permettent également d'éviter l'envahissement du terrain par des espèces exotiques opportunistes à caractère envahissant (Solidage géant, Balsamine de l'Himalaya...), la place étant alors déjà prise.

RESTAURER A L'IDENTIQUE : PAS POSSIBLE

Le site du Heyssel à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67) présente un grand intérêt scientifique. Sorte de laboratoire à ciel ouvert, il permet de comparer la flore d'une parcelle anciennement cultivée qui a bénéficié de travaux de renaturation en 1998, avec celle de la parcelle voisine qui n'a jamais été cultivée.

L'état de la prairie renaturée s'améliore d'année en année grâce à la fauche avec exportation de la matière organique qui tend à appauvrir progressivement le milieu.



© photo : GRANDDET G. - CSA

Vue sur une partie de la prairie renaturée

L'objectif du CSA consiste à ce que cette prairie ressemble le plus possible à la prairie naturelle située à proximité immédiate. Cet objectif n'est pas encore atteint bien que la prairie ait déjà un très bel aspect et une composition diversifiée en plantes caractéristiques.

Effectivement, on observe encore par endroits une végétation dense, signe des apports d'intrants passés. Sur cet ancien champ de maïs, il y a beaucoup de dépressions et cette végétation dense s'observe sur les levées. Ceci s'explique grâce à l'historique des travaux de renaturation. Lors des travaux de décapage du sol, ces levées ont été créées avec la terre décapée contenant les intrants, ce qui explique la différence de végétation entre les levées et les dépressions (plus appauvries en matière organique).

La prairie renaturée abrite déjà des espèces patrimoniales comme par exemple une station importante d'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) et quelques rares pieds d'Orchidées.



© photo : WEISSENBACHER E. - CSA

Ophioglosse commun

Cependant, la prairie renaturée héberge moins d'espèces patrimoniales que la prairie naturelle. Certaines orchidées, telles que l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*) et l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) ne s'y sont pas encore installées. Le constat est identique pour l'Œillet superbe (*Dianthus superbus*).



© photo : DIETRICH L. - CSA

Ophrys araignée

17 ans après, ce milieu prairial n'a toujours pas atteint un niveau de biodiversité voisin de l'état initial. Les espèces oligotrophes hautement spécialisées, souvent rares et remarquables, ne se réinstallent pour la plupart pas dans la prairie restaurée, ou alors avec des effectifs nettement moins importants.

Il est peu probable qu'un aménageur soit capable de « recréer » une prairie naturelle qui aurait exactement les mêmes qualités qu'une prairie qui n'aurait jamais été cultivée.

LAISSER UNE PART DE SPONTANEITE A LA NATURE

A MATZENHEIM (67) le site Otterslach a fait l'objet de travaux de renaturation de 1997 à 1998, dans le but d'y installer une prairie alluviale de fauche.

Le site correspondant à un ancien champ de betteraves est situé dans la plaine inondable de l'Ill. Il a été réensemencé par le CSA à partir de graines de prairies voisines caractéristiques et fleuries.

Les crues de l'Ill qui suivirent les travaux de renaturation ont entraîné un échec des semis et une explosion des jeunes aulnes.

Ainsi, une ripisylve s'est développée spontanément le long de l'Ill.

Aujourd'hui, ce rideau de jeunes aulnes structure le paysage et est déjà fonctionnel. Il vient renforcer la ripisylve déjà présente le long de l'Ill qui est assez réduite dans certains secteurs.

Ce boisement a un rôle important d'épuration des eaux des crues de l'Ill en permettant de limiter les dépôts (fanés de maïs, branches,...) sur le reste du site constitué là d'une belle prairie humide restaurée. Ce milieu constitue également un lieu convoité par l'avifaune nicheuse.

Notons que ce changement d'orientation aura amené le CSA à organiser quelques explications et argumentations auprès des acteurs locaux le temps du développement de la ripisylve.

© photo : GRANDE T. CSA



Ancien champ de betteraves renaturé _ 1998

© photo : MOOCK M. CSA



Belle ripisylve d'aulnes _ 2014

A OHNENHEIM (67) le site Niederschley a fait l'objet en 1991 et 1997 de travaux de rajeunissement d'un réseau de dépressions/levées sur une zone anciennement cultivée. Dans les dépressions à petits carex où étaient espérés le Choin noirissant (*Schoenus nigricans*) et la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), espèces relictuelles et menacées de disparition sur le site, s'est plutôt installée une roselière avec apparition spontanée de la Marisque (*Cladium mariscus*) tout autant menacée. Une seule station de Marisque était connue à l'époque sur le site. Les travaux ont donc permis l'installation spontanée d'une deuxième station de Marisque.

Les enjeux localisés et les opérations d'entretien ont depuis été adaptés.

© photo : WEISSENBACHER E. CSA



Marisque en bouton.

RENATURATION DE PRAIRIES : NOS RECOMMANDATIONS EN QUELQUES LIGNES

Aspects réglementaires

Les travaux réalisés dans le cadre de la remise en herbe d'un ancien champ cultivé ne relèvent pas d'une réglementation particulière.

Cependant, dans le cas de la reconversion d'un labour bordant un cours d'eau, la bande enherbée de 5 mètres de large bordant ce dernier ne devra pas être labourée (Cf. réglementation associée à la création de bandes enherbées le long des cours d'eau dans le cadre du respect des « Bonnes conditions agricoles et environnementales » (BCAE)).

Une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) peut être nécessaire dans le cas de travaux lourds (creusement de dépressions...) susceptibles d'altérer un ouvrage EDF, ERDF, GDF, syndicat d'eau, syndicat d'assainissement, Telecom / câble...

Travaux de terrassement

- Comment procéder ?

Un décapage de la couche superficielle du sol (terres amendées) peut être nécessaire si la parcelle à renaturer a connu des cultures intensives pendant de nombreuses années. Ceci dans un objectif de favoriser le développement d'une flore spécifique oligotrophe.

La profondeur de décapage peut varier. Elle dépend de l'épaisseur de la terre végétale. Elle est déterminable par la réalisation de sondage pédologique à l'aide d'une tarière et l'examen de la microtopographie du secteur (sur le terrain, sur des documents anciens, d'après les photos aériennes, le LIDAR*,...).

Il est important de comprendre la microtopographie naturelle ancienne, d'autant plus quand elle est issue d'une dynamique hydrogéomorphologique.



Travaux de décapage d'un ancien champ de maïs à STETTEN (68) _ Juillet 2011

- Que faire de la terre issue du décapage ?

L'exportation de la terre décapée n'est pas toujours évidente, notamment du fait des coûts élevés que cela représente. De plus, celle-ci risque d'être utilisée comme terre de remblais pour le comblement de certaines zones dont des milieux humides.

Elle peut par contre être très utile pour la création de levées permettant de renforcer la microtopographie existante. Dans ce cas on veillera à recouvrir ces levées de terre amendées par de la terre maigre (pauvre en nutriments) sous-jacente. Rappelons que le travail de la microtopographie est favorable à la naissance de micro-milieus, c'est-à-dire de niches écologiques diversifiées permettant à un plus grand nombre d'espèces de se développer. L'objectif premier pour les zones humides est de redessiner les anciens chenaux.

Dans certains cas, la terre peut également être valorisée sous forme de merlons empêchant les véhicules à moteur de pénétrer dans le site.

Choix des graines

Le choix des graines est très important. L'idéal est de pouvoir les récolter sur d'anciennes prairies diversifiées du secteur (sans invasives) sur cinq passages. Si cela n'est pas possible, se rapprocher d'une entreprise spécialisée pour l'obtention de

*LIDAR (Light Detection And Ranging) : laser fonctionnant comme un radar et permettant d'avoir une vue 3D de la topographie.

semences adaptées. *Les mélanges de graines de type « jachères fleuries », « jachères cynégétiques » et autres, comprenant des espèces exotiques ou des variétés horticoles sont à proscrire car elles ne sont pas fidèles à la flore indigène tant d'un point de vue de la composition en espèces que de la diversité génétique. Ainsi, ces mélanges participent à la pollution génétique de la flore locale. Ils entraînent une banalisation de la végétation et la disparition de nombreuses espèces végétales mais aussi animales (insectes).*

Protocole de semis

- 1^{ère} année :

Préparation du sol et semis automnal d'avoine ou d'orge à densité normale à l'aide d'un semoir. Le rôle de la céréale est de couvrir le sol pour limiter l'installation d'espèces invasives, d'absorber les engrais encore présents dans le sol et d'avoir de la matière à faucher dès la première année. La céréale est donc récoltée et la paille exportée. Pas d'apport d'engrais ou de pesticides.

- 2^{ème} année :

Préparation du sol et semis automnal d'avoine ou d'orge à densité faible à l'aide d'un semoir et du mélange de graines d'espèces prairiales locales récoltées sur d'anciennes prairies diversifiées du secteur ou achetées chez une entreprise spécialisée. Si les graines d'espèces prairiales locales ne sont pas disponibles à ce moment-là, semer uniquement la céréale à densité normale et reporter l'action à l'année suivante.

La préparation du lit de semis est ici très important afin d'avoir une levée homogène et rapide des graines. Ce lit de semis doit être préparé finement à l'aide d'un outil à dents, du type vibroculteur.

Le semis du mélange de graines d'espèces prairiales peut se faire à la volée. Cependant, un semoir peut aussi être utilisé. Il garantit un semis régulier et le respect des densités préconisées. La densité de semis du mélange de graines est faible (environ 5g/m²). Un passage de rouleau est ensuite nécessaire afin de renforcer le contact sol-graines.

Attention aux crues en ce qui concerne les zones inondables où un semis au printemps (céréale et mélange de graines d'espèces prairiales) semble plus prudent.

Entretien post renaturation

Deux fauches (par exemple en juin et août) seront dans un premier temps souvent nécessaires compte tenu de la dynamique de la végétation les premières années suivant la renaturation. Une seule fauche (de préférence tardive) sera ensuite réalisée après stabilisation de cette dynamique. Les dates de fauches seront calées en fonction des enjeux du site (présence d'espèces particulières,...). Une attention particulière devra être portée sur l'installation éventuelle d'espèces exotiques envahissantes pour lesquelles des actions de lutte devront être mises en place le plus rapidement possible le cas échéant.



© photo : WEISSENBACHER E. - CSA

Site du Riedkopf à RHINAU (67) _ 18 ans après la renaturation_ Fauche fin juin. Les zones non fauchées visibles sur la photo correspondent aux dépressions. Elles seront fauchées en septembre au moment de la deuxième coupe pour préserver les espèces patrimoniales qui s'y trouvent.

LES COÛTS EN QUELQUES CHIFFRES

Travaux de reprofilage à la pelle hydraulique

Décapage, création de dépressions et levées
750€/jour

Mouvement des terres au Dumper chenillé

1000€/jour

Préparation du sol et semis de prairie

Déchaumage, labour, préparation du lit de semences, semis et roulage.
120 à 280 €/ha

Récolte de semences sur prairies naturelles

Pour 1 ha, 40 kg de graines = 1060 €
Récoltes en 5 passages

Achat de semences « prairies fleuries » chez un fournisseur

9 € HT/kg. Quantité à prévoir : 55kg/ha = 495 € HT

Fauche d'exportation

Fauche, fanage, andainage, presse des produits de fauche et exportation
100€/ha

*Ces coûts sont donnés à titre indicatif. Ils dépendent du type de matériels utilisés et des conditions de terrain.
Ils ne se substituent donc pas à l'élaboration de devis qui seront adaptés au cas par cas.*

Un bon plan

L'idéal est de faire appel à un agriculteur pour la préparation du sol et le semis des graines. En contrepartie on pourra lui accorder la possibilité de faucher et valoriser la matière organique les années suivantes après signature d'une convention annuelle spécifiant les modalités liées à la fauche (dates de fauche, absence d'intrants, fauche centrifuge,...).

EN CONCLUSION

Trop souvent les prairies sont sujettes à des pratiques de production qui nuisent à la diversité floristique et faunistique, de même qu'à l'intégrité du paysage rural. Ainsi, la canalisation du Rhin, le drainage des rieds et l'intensification des pratiques agricoles sont à l'origine en Alsace de la disparition de 72 600 ha de surfaces en herbe entre 1970 et 2000 (source : base de données DATAGRESTE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche in PRA Rôle des genêts – Alsace – 2012-2016).

Si la restauration de prairies permet l'(ré)installation de nombreuses espèces protégées, comme par exemple le Courlis cendré (*Numenius arquata*) à HERBSHEIM (67), certaines ne se réinstallent pas.

Fort de son expérience, le CSA a pu constater que la restauration de prairie s'inscrit dans un processus long et que les résultats espérés ne sont pas toujours atteints.

L'analyse de l'efficacité des travaux de renaturation est très importante car elle nourrit notamment le débat sur la généralisation des mesures compensatoires environnementales et la question de leur efficacité. En effet, bien que le temps d'expérience dans ce domaine soit moyen, il est peu probable que l'Homme soit capable de « recréer » une prairie naturelle qui aurait exactement les mêmes qualités qu'une prairie qui n'aurait jamais été cultivée. Si les mesures artificielles sont possibles, elles ne sont pas toujours souhaitables et elles génèrent des contraintes techniques. En toute logique, ne devrait-on pas, avant de détruire une prairie, s'assurer que la création compensatoire d'un site équivalent ait été couronnée de succès ?

Que ce soit pour la préservation des milieux ouverts et de leur biodiversité, pour le maintien des services écosystémiques, pour l'amélioration de la qualité de l'eau, ou pour la réduction des phénomènes d'érosion et de dégradation des sols, la protection des prairies permanentes reste aujourd'hui plus que nécessaire.



Rédaction et mise en page :
Michaël MOOCK, Référent Service d'information naturaliste
Gaëlle GRANDET, Responsable du Pôle scientifique du CSA

Coordination :
Gaëlle GRANDET, Responsable du Pôle scientifique du CSA

Nos partenaires du Service d'information naturaliste



Remerciements également à
nos autres partenaires pour la protection et la gestion des sites



Le Conservatoire des Sites Alsaciens est membre du réseau des Conservatoires
d'espaces naturels: www.enf-conservatoires.org

